

Niveau :	DILÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT)					Année 2
Domaine :	DROIT, ÉCONOMIE, GESTION					DUT2
Spécialité :	INFORMATION-COMMUNICATION (IC)					
Option :	Information Numérique dans les organisations <i>INO</i>					
Volume horaire étudiant :	21 h	574.5 h	57 h		300 h	652,5 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chef de département Jézabel GUTIERREZ-PEQUENO ☎ 03.80.39.65.21 ic-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable de la Scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 Suivi IC-INO ☎ 03.80.39.65.69 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique Tél : 03.80.39.65.20 ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE Département Information communication Info Com - IC Boulevard docteur Petitjean BP 17867 21078 DIJON CEDEX

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs

Conformément à l'arrêté du 3 août 2005 modifié, le Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Information-Communication s'inscrit dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur organisé selon le schéma Licence-Master-Doctorat (LMD).

L'objectif du DUT Information-Communication est de former des étudiants destinés à exercer une activité professionnelle technologique dans le secteur de l'information et de la communication.

La formation se caractérise par :

- une approche fondée sur les sciences humaines et sociales
- le développement de la culture générale des étudiants.
- la prise en compte de l'accélération des développements des technologies d'information et de communication et de leurs effets (médias sociaux, web collaboratif, logique algorithmique, Internet mobile, industries créatives, etc.),
- la pratique et la valorisation des écritures audiovisuelles et numériques.
- un enseignement renforcé des langues.

La finalité des différents programmes et de la pédagogie mis en œuvre est d'apporter aux étudiants une solide culture académique constituée de savoirs et de savoir-faire, soutenus par une véritable culture professionnelle des métiers.

La transmission de ces compétences permet de former des étudiants pour une insertion professionnelle immédiate, et leur donne la possibilité d'évoluer à court, à moyen et à long terme (formation tout au long de la vie) pour assumer des situations professionnelles très diversifiées en mutation permanente. La formation ouvre en outre à d'éventuelles poursuites d'études, notamment en licence professionnelle, dans les divers secteurs de l'information et de la communication.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

La formation ouvre sur une large palette de métiers. Ils s'exercent dans tous types d'entreprises privées et d'organismes publics et dans tous secteurs d'activité. Les diplômés s'intègrent notamment dans les centres de ressources, les cellules de veille, les services de communication, d'archives ou les services numériques. Ils peuvent être : chargé(e) de l'information et de la communication, animateur (trice) de communautés en ligne, chercheur, analyste-indexeur, iconographe, chargé(e) de veille, webmestre, chargé(e) de référencement, documentaliste, documentaliste-archiviste, etc.

Le DUT Information-Communication, option Information Numérique dans les Organisations, permet également de se présenter aux concours de recrutement de la fonction publique d'Etat :

- concours de secrétaire de documentation du ministère de la Culture et de la Communication ;
- concours de technicien de recherche et de formation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (corps des Ingénieurs & techniciens de recherche et de formation, BAP F) ;

Ou encore aux concours de recrutement de la fonction publique territoriale :

- concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2e classe ;
- concours d'assistant spécialisé des Bibliothèques et des Musées, et concours de secrétaire de documentation de la Ville de Paris.

Attention ! L'emploi de documentaliste de CDI dans un établissement scolaire suppose l'obtention d'une licence d'enseignement et du CAPES de documentation.

✚ Les poursuites d'études en France

- De nombreuses Licences professionnelles sont accessibles aux étudiants de l'Option INO (sur dossier) : elles mènent à une spécialisation professionnelle dans les domaines de la communication numérique, la veille, l'ingénierie documentaire, le community management, la gestion de projet, l'archivage électronique, la production multimédia, l'animation de sites WEB, la gestion du patrimoine, etc. : par exemple, la Licence professionnelle Archives (APICA) et les Licences professionnelles « Métiers du Numérique » à l'IUT de Dijon ; ou les Licences professionnelles « Métiers de la Communication » notamment à l'IUT de Besançon.
- Il existe par ailleurs, des dizaines d'autres licences professionnelles (Métiers de la médiation scientifique et technique, Métiers du tourisme, etc.) susceptibles de compléter le parcours professionnel de nos étudiants de DUT. Même si le DUT Information-Communication option

INO ne prépare pas toujours spécifiquement à ces métiers, il constitue une base solide permettant d'envisager d'y accéder.

- Les poursuites d'études en Licence « Information-Communication », et au-delà dans les Masters de la discipline, sont également un prolongement naturel de ce diplôme.

✚ Les poursuites d'études à l'étranger

Après le DUT, une dizaine d'étudiants partent chaque année pour un an dans des universités partenaires

- Allemagne (HAMBURG & POTSDAM)
- Espagne (BADAJOZ, SALAMANQUE & SARAGOSSE)
- Irlande (GALWAY), ITALIE (BARI)
- Portugal (COIMBRA)
- Roumanie (BRASOV, BUCAREST & SIBIU)
- Mexique (CHIAPAS & MEXICO-CITY (Université ibéro-américaine))
- et enfin le Québec avec la CREPUQ. etc.) et obtiennent ainsi le DUETI (Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales).

■ Activités et Compétences

Le titulaire du DUT Information-Communication option Information Numérique dans les Organisations exerce une activité en perpétuelle mutation autour de trois axes : l'information, les outils et dispositifs, la communication des organisations.

Ce spécialiste analyse les besoins d'information de l'organisme et des usagers.

Il identifie et valide les sources pertinentes, organise leur exploration régulière et automatisée afin d'en extraire les informations appropriées, assure leur collecte.

Il structure et alimente des bases de données d'informations, participe à la stratégie de présence et de positionnement de son organisation.

Il construit des dispositifs d'accès à l'information et de communication entre les acteurs.

Il gère et anime les espaces physiques de conservation et de mise à disposition des documents. En tant que médiateur il peut former ou accompagner l'utilisateur pour la recherche d'information et la maîtrise des outils. Il a une action de communication autour des ressources, des processus et des services offerts.

Ce professionnel maîtrise de façon experte la démarche et les outils de collecte, de traitement et de diffusion de l'information. Il est capable de gérer un centre de ressources ou un service d'information, de conduire des projets en équipe. Il doit pouvoir maîtriser, adapter et développer les outils et dispositifs de communication numérique et piloter ou participer à une stratégie d'information en interne et vers l'extérieur.

Pour cela, le diplômé du DUT Information-Communication, option Information Numérique dans les Organisations, cerne les enjeux de l'information, les techniques et technologies de médiations, connaît les cadres réglementaires et juridiques, fait preuve de culture générale et de curiosité intellectuelle dans le contexte de la société numérique, d'un grand sens de l'organisation et du service. Il doit être polyvalent et capable de s'adapter, voire d'anticiper, les évolutions rapides du domaine d'exercice.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Passage en semestre 3 :

« La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus » (art. 21 de [l'arrêté du 3 août 2005](#)) et qui a satisfait aux obligations d'assiduité définies par [le règlement intérieur de l'IUT](#) (art. 16 de l'arrêté du 3 août 2005)

Publics concernés : étudiants inscrits dans le cursus DUT, étudiants en situation de transfert (sous réserve de capacité d'accueil)

Admission en semestre 3 par validation d'acquis ou équivalence de diplôme sur examen du dossier et en fonction de la capacité d'accueil :

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à [la scolarité](#) organisatrice de la formation

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université [SEFCA](#)

Organisation et descriptif des études :

■ Descriptif de la formation

L'enseignement comporte une trentaine d'heures de cours par semaine et se déroule sur environ 60 semaines. La présence aux cours, travaux dirigés et travaux pratiques est obligatoire.

La durée de formation encadrée – *hors projet tutoré et stages* – est de 1425 heures, réparties sur 4 semestres.

La répartition des horaires en différents formats d'enseignements suit, dans chaque option, le découpage suivant :

- cours magistral (CM) : 142,5 heures (soit 10% du volume global)
- travaux dirigés (TD) devant un groupe de 28 étudiants : 1077 heures (75.60%)
- travaux pratiques (TP) devant un groupe de 14 étudiants : 205,5 heures (14.5%)

Chaque semestre, l'enseignement est organisé en 4 unités d'enseignement (UE), découpées à leur tour en un nombre variable de modules.

Trois UE aux semestres 1 et 2 et deux UE aux semestres 3 et 4 sont communes à toutes les options et forment le « tronc commun » du DUT Information et Communication, ce dernier est complété par des UE « professionnelles » spécifiques à chacune des 2 options : un aux S1 et S2 et deux aux S3 et S4.

Des modules complémentaires sont en outre destinés à compléter le parcours de l'étudiant. Ces modules correspondent aux compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier à un niveau III de certification, en insertion professionnelle immédiate à l'issue du DUT.

Toutefois, si l'étudiant souhaite privilégier une poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur (vers un niveau I ou II de certification), des modules complémentaires destinés à favoriser cette orientation lui sont proposés suivant ses capacités et son souhait, dans le cadre de l'adaptation de son parcours de formation, en fonction de son projet personnel et professionnel (PPP).

Les modules complémentaires, quel que soit le parcours privilégié par l'étudiant, font partie intégrante du diplôme. Dans ce présent PPN figurent les modules complémentaires concernant l'insertion professionnelle immédiate, les autres modules complémentaires de poursuite d'étude substituables en volume horaire et en coefficient font l'objet d'un document annexe et sont élaborés par l'IUT sur les préconisations de la commission pédagogique nationale.

■ Les stages

Les étudiants pourront se voir proposer pendant leur scolarité deux périodes de stage en milieu professionnel d'une durée totale de dix semaines au minimum : un stage de découverte de deux semaines minimum au deuxième semestre et un stage d'application de huit semaines minimum au quatrième semestre de la formation.

Toutefois, en fonction des contextes économiques, il pourra être choisi par le département de ne faire effectuer qu'un seul stage au S4, dont la durée sera dès lors de 10 semaines minimum pour l'étudiant.

Dans tous les cas de figure, l'évaluation du ou des stages est comptabilisée – pour l'ensemble de leurs coefficients – au semestre 4, dans l'UE42.

Parmi les objectifs de ces périodes d'immersion en milieu professionnel, on peut citer :

- la mise en situation professionnelle ;
- le développement des compétences techniques ;
- le développement des aptitudes aux relations humaines.

Le suivi, l'encadrement et l'évaluation des stages sont assurés par le département, notamment par des visites dans les entreprises d'accueil.

La première période de stage peut faire l'objet d'un rapport écrit et éventuellement d'une présentation orale. La deuxième période fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance orale. L'évaluation des rapport et mémoire porte à la fois sur la capacité d'expression, la compréhension du contexte du stage et la restitution des compétences acquises.

L'évaluation des stages est réalisée à partir :

- d'appréciations fournies par l'entreprise sur les aptitudes générales du stagiaire ;
- des rapports et mémoire de stage ;
- d'une soutenance orale devant un jury susceptible d'accueillir des professionnels.

Les stages sont pris en compte au semestre 4 dans l'UE Concrétisation professionnelle.

■ Les projets tutorés

Les projets tutorés permettent de mobiliser l'ensemble des enseignements dans le cadre de réalisations pratiques. Ils favorisent l'apprentissage de la méthodologie de conduite de projets et la mise en valeur des savoirs et savoir-faire de l'étudiant. Ils sont un temps fort de son apprentissage de l'autonomie en situation.

Les projets tutorés sont définis dans le cadre de chaque option et peuvent être proposés par l'étudiant, fournis par l'enseignant tuteur ou par une organisation.

300 heures de travail personnel leur sont réservées. Leur évaluation est prise en compte au semestre 3 sur la partie constitution du projet (cahier des charges) et les rapports d'étapes et au semestre 4 sur la finalisation du projet et la rédaction d'un mémoire de synthèse.

■ Les Projets Personnels et Professionnels

Le Projet Personnel et Professionnel (PPP) doit permettre à l'étudiant de se faire une idée précise des métiers du secteur d'activité concerné et des aptitudes personnelles qu'ils nécessitent. Bien que commun à toutes les options, le PPP est donc spécifique par les caractéristiques de son orientation professionnelle à chaque option. Il doit amener l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles et ses capacités, afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers envisagés.

Le PPP est basé sur un apport de connaissances, un accompagnement personnalisé et sur un fort investissement personnel en matière de recherche d'informations et de connaissance de soi. 15 heures par semestre sont dédiés au PPP.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

CC : Contrôle continu

SEMESTRE 3

UE 3.1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Progression en expression et langues	Pratiques écrites et orales professionnelles		22,5		22,5		CC			2
	Anglais		15	15	30		CC			3
	2e langue vivante		18		18		CC			1
TOTAL UE 3.1			55,5	15	70,5	6	-			6

UE 3.2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Préfiguration professionnelle	Projet personnel et professionnel		15		15		CC			1
	Droit de l'information et Communication	18			18		CC			1
	Outils de communication numérique		24		24		CC			2
	Projets tutorés (120h)						CC			3
TOTAL UE 3.2		18	39		57	7	-			7

UE 3.3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Prolongement des méthodes et pratiques	Formation des usagers et diffusion de la culture numérique		18		18		CC			1
	Stratégie de communication numérique		27		27		CC			1
	Intelligence collective		21		21		CC			2
	Analyse d'un système d'information		21		21		CC			2
	Base de données relationnelles		24		24		CC			1
	Prestations de veille		13,5	9	22,5		CC			2
	Gestion d'une photothèque/ vidéothèque		15	7,5	22,5		CC			1
	Archivage numérique		19,5		19,5		CC			1
TOTAL UE 3.3			159	16,5	175,5	11	-			11

UE 3.4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Modules Complémentaires préliminaires	Analyse filmique		12		12		CC			1
	Ecriture journalistique en ligne (écrire pour être lu)		16,5		16,5		CC			1
	Techniques d'enquête		18		18		CC			1,5
	Management d'évènements	3	9		12		CC			0,5
	Courants artistiques et culturels		13,5		13,5		CC			1
	Contextes professionnels spécifiques -identité numérique professionnelles		10,5		10,5		CC			1
TOTAL UE 3.4		3	79,5		82,5	6	-			6
TOTAL Semestre 3		21	333	31,5	385,5	30				30

SEMESTRE 4

UE 4.1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Conclusion en expression et langues	Préparation au mémoire de stage		9		9		CC			1
	Anglais		9	7,5	16,5		CC			1
	2e langue vivante		18		18		CC			1
	Projet personnel et professionnel		15		15					1
TOTAL UE 4.1			51	7,5	58,5	4	-			4

UE 4.2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Concrétisation professionnelle	Projet tutoré (180h)						CC			5
	Stage d'application (8 semaines minimum)						CC			12
TOTAL UE 4.2						17				17

UE 4.3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Consolidation des méthodes et pratiques	Mise en place d'un système d'information		21	9	30		CC			1
	Projet de veille (Challenge)		30		30		CC			1
	Projet éditorial collaboratif		30		30		CC			1
	Projet de dématérialisation		15	9	24		CC			1
	Référencement web		15		15		CC			1
TOTAL UE 4.3			111	18	129	5				5

	CM	TD	TP	Total	ECTS	Total coeff
TOTAL Semestre 4		241,5	25,5	264	30	30
TOTAL Année	21	574,5	57	652,5	60	60

■ Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 3 août 2005 (JO du 25 août 2005) :

« *L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. (...) Les modalités (...) sont fixées sur proposition du conseil de l'IUT après avis du chef du département concerné. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire.* »

Dans ce cadre, la fiche filière définit pour chaque semestre de l'année universitaire l'organisation des études et fixe la répartition des enseignements et des contrôles de connaissance assortis.

● Sessions d'examen

La session est unique et proposée en contrôle continu.

● Réglementation et gestion de l'offre de formation

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, le Référentiel commun des études LMD précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

● Règles de validation, de capitalisation et de délivrance du diplôme :

Extraits de l'arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement. Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus. En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Délivrance du diplôme

Le DUT est délivré dès lors que les 4 semestres du cursus sont validés. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits par semestre validé.

Obligation d'assiduité et règlement intérieur

Arrêté du 3 août 2005 Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. **Le règlement intérieur** adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Bonus étudiants

Un bonus « étudiants » peut être attribué, proportionnel à l'implication de l'étudiant, dans le cadre des activités définies à l'article 17 du règlement intérieur de l'IUT. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne semestrielle.